VINISTORIA FLOWONE



23/10/2017

Contrôle de marge sur prix de vente

Principes généraux

Cette fonction de Vinistoria a pour objectif de contrôler qu'un prix de vente affecté sur une opération commerciale ne soit pas inférieur à une valeur correspondant à une marge minimum.

Lors de la saisie d'une opération commerciale, l'utilisateur a la possibilité, si les droits lui en sont donné, de modifier le prix de vente sur chaque ligne ou de saisir une remise à appliquer.
Le risque est d'obtenir un prix de vente trop faible pour assurer la cohérence économique de la vente, voire de vendre à pertes si aucun contrôle n'est réalisé lors de la saisie des lignes de commande.

Le principe choisir est basé sur les éléments suivants :

- Une valeur de référence servant à déterminer le prix de revient de chaque article
- Un taux de marge minimum à respecter (taux de marge global à l'entreprise ou personnalisé)
- Une gestion d'avertissement ou blocage lors de la saisie de ligne de commande selon un paramétrage utilisateur

La combinaison de ces principes de gestion doit permettre un contrôle fin, personnalisable et souple à l'utilisation.

Ainsi, si l'on détermine que le prix de revient d'un article est de 1 € grâce à la règle paramétrée il est possible de bloquer ou avertir l'utilisateur si le prix de vente est inférieur à 1.25 €, soit 20% de marge minimum.

La règle du taux de marge minimum peut être globale à l'entreprise ou personnalisée selon le type de client, la famille d'article, voire certaines références articles sensibles qui doivent être gérées de manière spécifique.

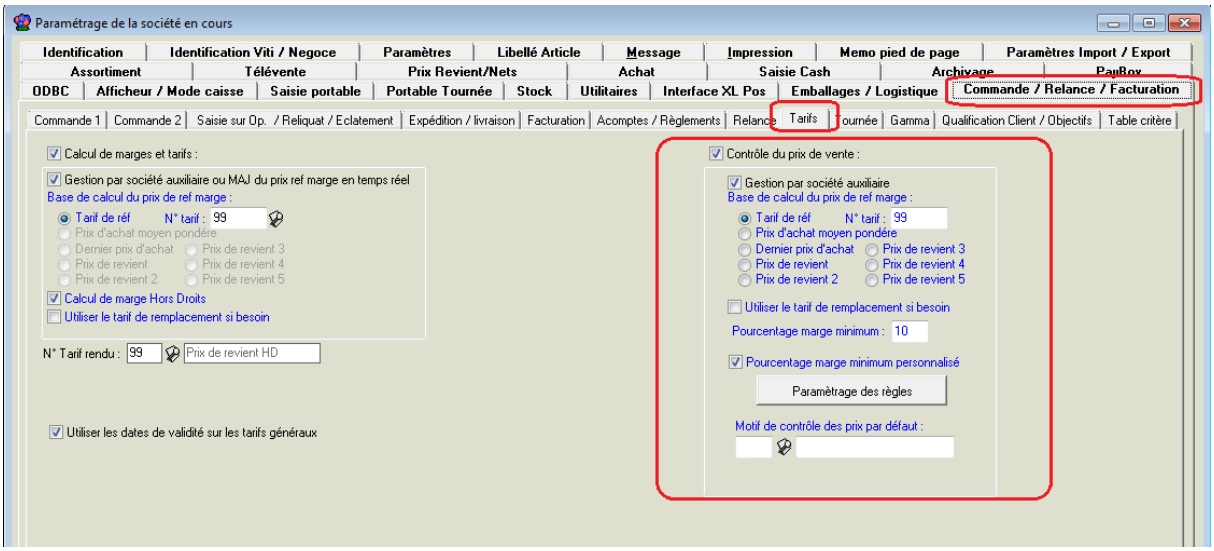
Paramétrages nécessaires

Deux types de paramétrages sont nécessaires :

1) Le paramétrage des règles de contrôle en fiche société
2) Le paramétrage du mode d'utilisation dans les paramètres utilisateurs

Paramétrage société

L'activation de cette fonction est possible en fiche société, onglet « **Commande / Relance / Facturation** », sous-onglet « **Tarifs** ».



Cocher d'abord la case « **Contrôle du prix de vente** » afin de rendre accessible le paramétrage de la fonction et en activer le fonctionnement.

La case « **Gestion pas société auxiliaire** » permet, dans le cas de l'utilisation de cette option, de paramétrer des règles différentes selon la société auxiliaire.
Si l'option « sociétés auxiliaires » est activée mais que cette case n'est pas cochée, la règle définie en société 1 est valable pour toutes les sociétés.

Choisir ensuite quelle sera le prix de référence considéré comme le prix de revient de l'article, cette valeur servira de référence pour contrôler que la marge est bien cohérente avec les règles souhaitées.

Plusieurs possibilités de valorisation du « Prix de référence marge » sont données :

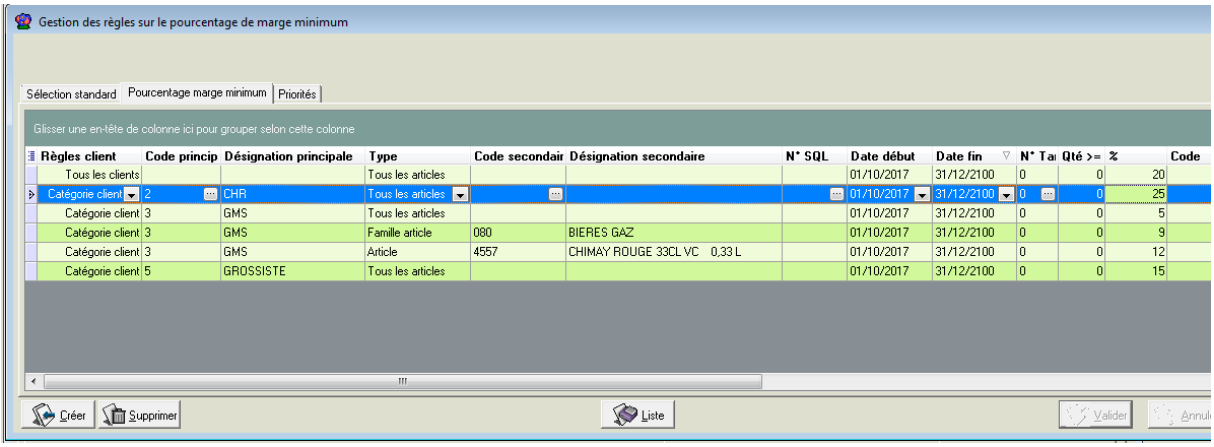
- **Tarif de réf :** permet de choisir un numéro de tarif qui sera pris en compte pour effectuer ce contrôle
- **Prix d'achat moyen pondéré :** le prix servant à contrôler la marge minimum est le prix d'achat moyen pondéré du lot positionné sur la ligne d'opération commerciale.
- **Dernier prix d'achat :** le prix servant à contrôler la marge minimum est le dernier prix d'achat du lot positionné sur la ligne d'opération commerciale.
- **Prix de revient :** le prix servant à contrôler la marge minimum est le prix de revient moyen pondéré du lot positionné sur la ligne d'opération commerciale.
- **Prix de revient 2 à 5 :** Uniquement accessible si l'option prix de revient est activée. Calcul identique à précédemment sur la rubrique choisie.

Utiliser le tarif de remplacement si besoin
Cette case à cocher n'est effective que si le prix de référence est un numéro de tarif. SI cette case est cochée et que le tarif spécifié n'existe pas pour le tarif de la ligne de commande, on va rechercher le tarif de remplacement, voire en dernier recours le tarif 1 pour valoriser le prix de revient de référence.

Pourcentage de marge minimum
C'est le taux de marge minimum souhaité lors de la vente d'un article.
Ce taux est considéré valable quel que soit le contexte de vente et l'article vendu.

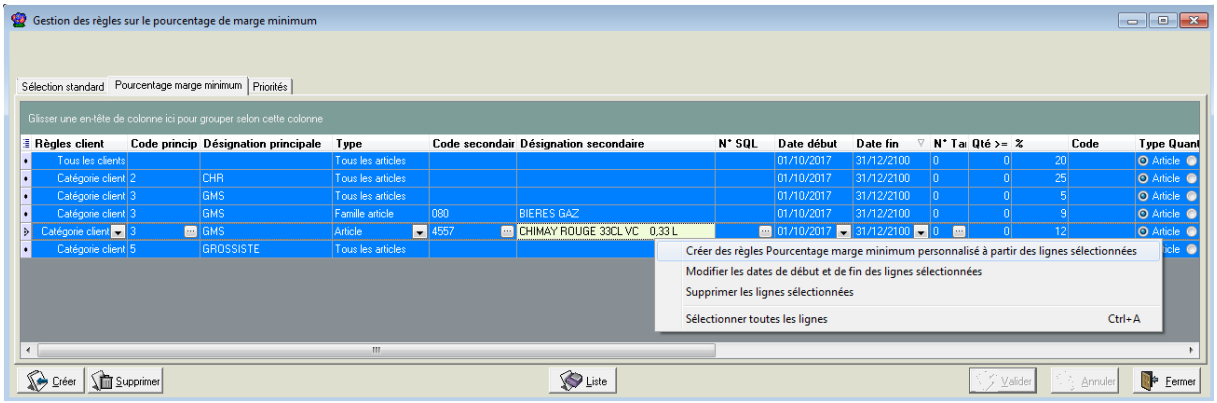
Pourcentage de marge minimum personnalisé
En cochant cette case, il est possible d'accéder à des règles de taux de marge minimum personnalisables en fonction des clients et des articles.

Le bouton situé en dessous de cette case à cocher permet d'accéder à l'écran de consultation et paramétrage de ces règles.



Il est alors possible de définir des taux de marges minimum selon des critères clients (canal de distribution, zone géographique, etc…) et des critères articles (famille, sous-famille, critères, un article en particulier, etc…).
Ces taux de marge peuvent avoir une date début et fin d'application afin d'anticiper un changement à une date donnée sur une ou plusieurs règles.

En sélectionnant les lignes voulues, il est possible d'accéder à un menu contextuel par clic-droit pour gérer ces lignes ou générer de nouvelles règles à une date ultérieure :



Les règles de priorité de prise en compte sont identiques à celles que l'on peut

appliquer sur les tarifs personnalisés et paramétrables sur l'onglet « Priorités » :



Motif de contrôle des prix par défaut
Lors du contrôle de prix, si la règle définie n'est pas respectée, il est possible d'autoriser un utilisateur de passer outre mais en indiquant la raison de cette « transgression ».
Le motif permet d'indiquer cette raison sur la ligne de commande.

Le fait de paramétrer un motif en fiche société permet de proposer cette valeur par défaut dès que la règle n'est pas respectée (tarif de vente trop bas).

Si l'on souhaite obliger l'utilisateur de choisir lui-même le motif parmi la liste des choix possible, il ne faut pas renseigner cette zone en fiche société.

Règle de calcul du prix minimum de vente

Le prix minimum de vente d'un article dépend de son prix de revient de référence et du taux de marge minimum toléré. Le taux de marge tient compte du paramétrage société en termes de prise en compte ou non des droits d'accises et vignette SS.

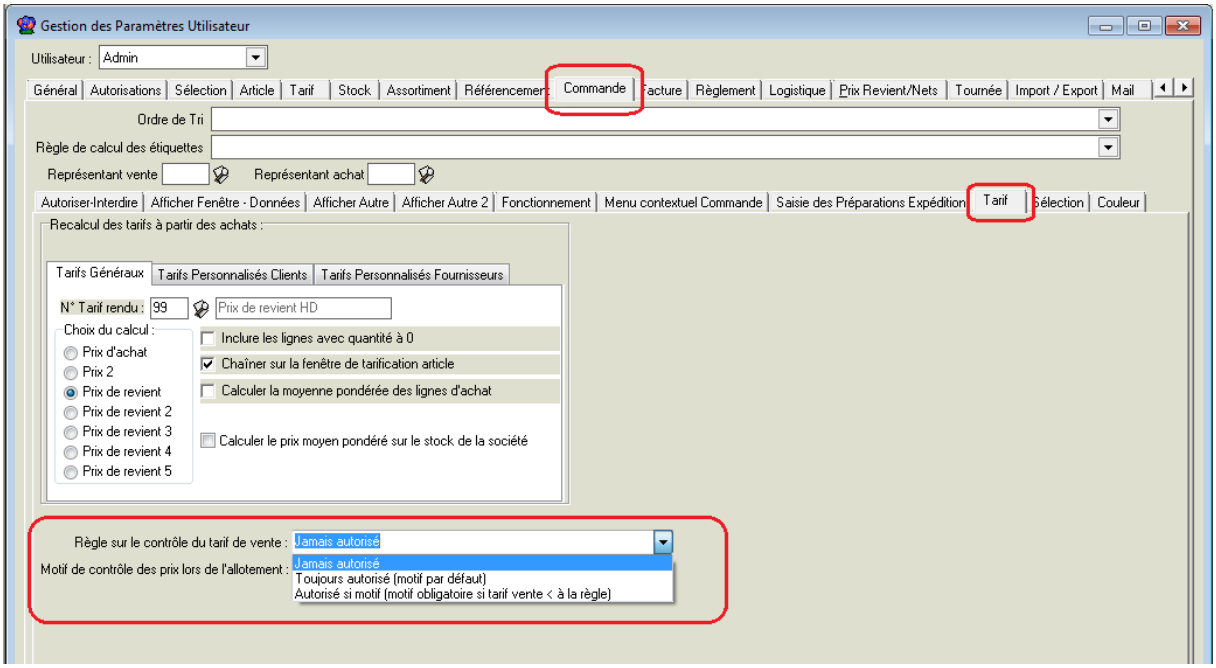
a) Marge hors droits
 Sont pris en compte le prix de référence pour calcul de la marge (PRM).
 Le tarif minimum est calculé selon la formule :
 TRF mini HD = PRM_HD (1 + taux_MG/100)
b) Marge y compris droits
 Sont pris en compte le prix de référence pour calcul de la marge (PRM).
 Le tarif minimum est calculé selon la formule :
 TRF mini = PRM (1 + taux_MG/100)

Paramétrage utilisateur

Le paramétrage utilisateur sert à déterminer les droits d'outre passement de la règle définie en fiche société selon l'utilisateur qui saisit l'opération commerciale.

En effet, il peut être pratique d'interdire toute possibilité de vendre à un tarif inférieur à la règle société à certains opérateurs mais aussi de laisser plus de souplesse à la direction commerciale ou au responsable de l'entreprise.

Ce paramétrage est réalisé à l'aide du menu « Dossier », « Administrateur », « Paramètres utilisateurs » :



Trois règles différentes peuvent être positionnées :

1) **Jamais autorisé**
 L'utilisateur n'a pas la possibilité de passer outre la règle définie en fiche société, tout tarif inférieur au taux de marge défini sera refusé.
 Pour que le ligne de commande puisse être validée, il faut obligatoirement que le prix minimum soit respecté.

2) **Toujours autorisé (motif par défaut)**
 Si le prix de vente est inférieur au prix minimum par rapport à la règle société, le motif par défaut de la fiche société est renseigné sur la ligne de vente.

3) **Autorisé si motif (motif obligatoire si tarif < à la règle)**
 Oblige l'utilisateur de choisir un motif parmi la liste des possibilités afin de justifier la raison pour laquelle le prix est inférieur à la règle société.

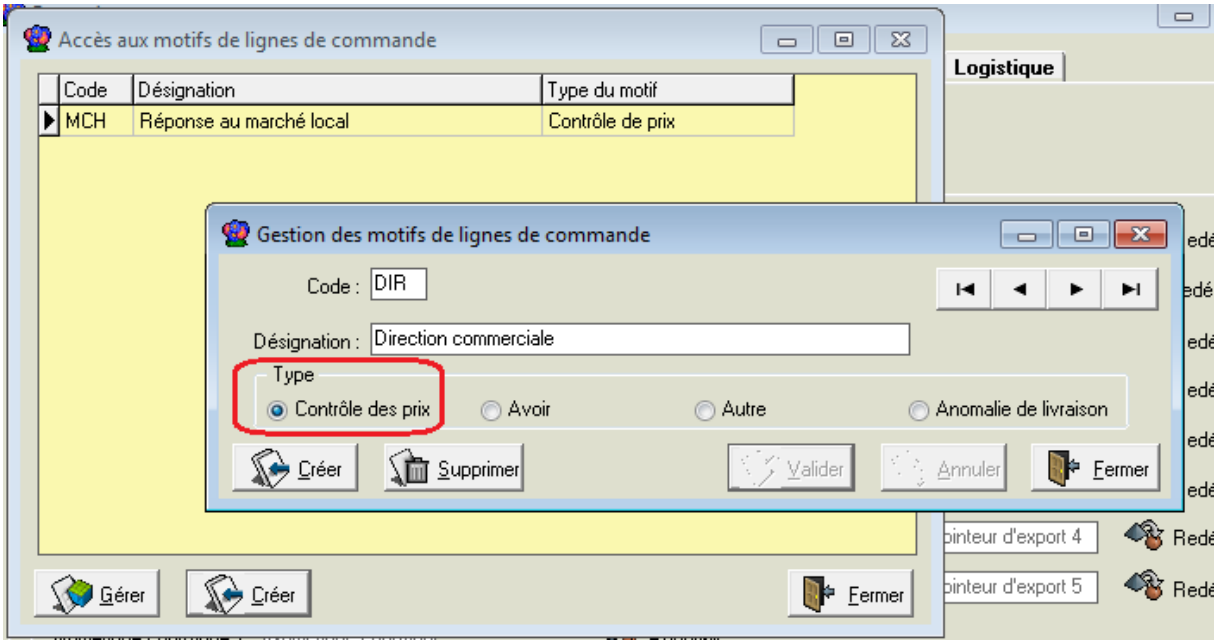
Paramétrage des motifs

Les motifs peuvent être créés à partir de la fiche société ou du paramétrage utilisateur lors de l'affectation d'une valeur par défaut.

Sinon le paramétrage est accessible au menu « Paramètres », « Codes et libellés », sur l'onglet « Opérations commerciales » :



Choisir le type « Contrôle des prix » pour paramétrer les valeurs possible dans ce contexte :

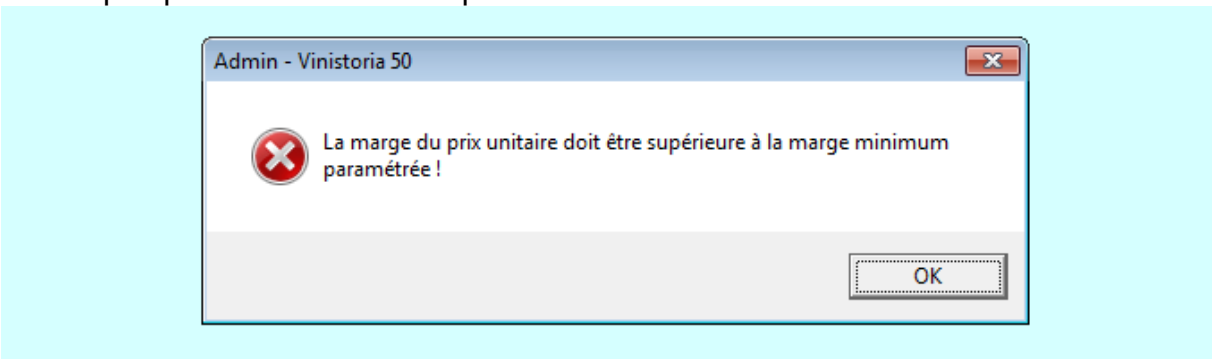


Usage en saisie d'opérations commerciale

Le comportement en saisie de commande dépend de plusieurs paramètres don la méthode d'application de la règle indiquée en paramétrage utilisateur.

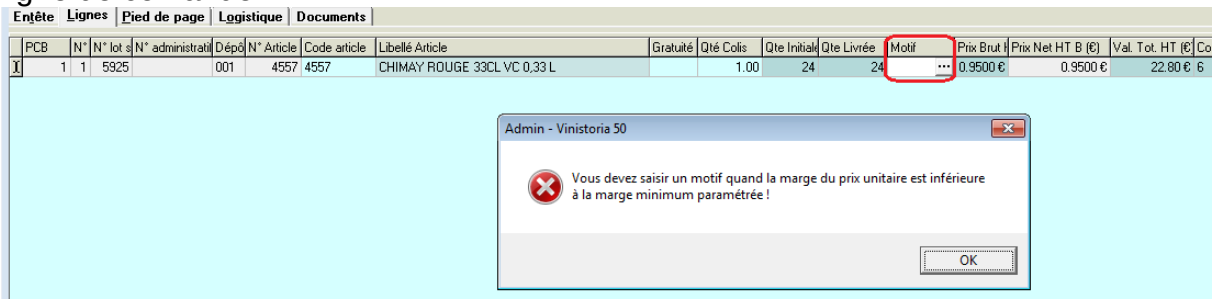
Règle « Jamais autorisé »

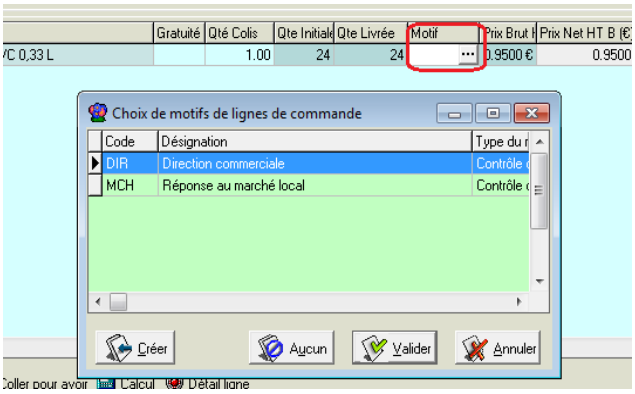
Il n'est pas possible de saisir un prix inférieur au seuil :



Règle « autorisé si motif »

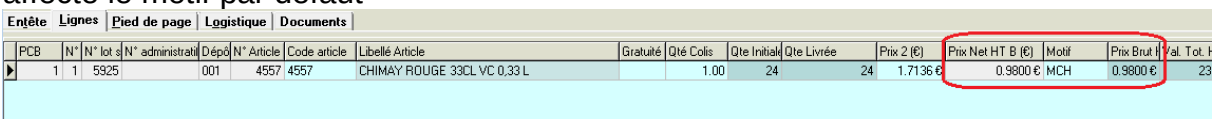
Un avertissement est affiché à l'utilisateur qui doit saisir un code motif pour valider la ligne de comande :





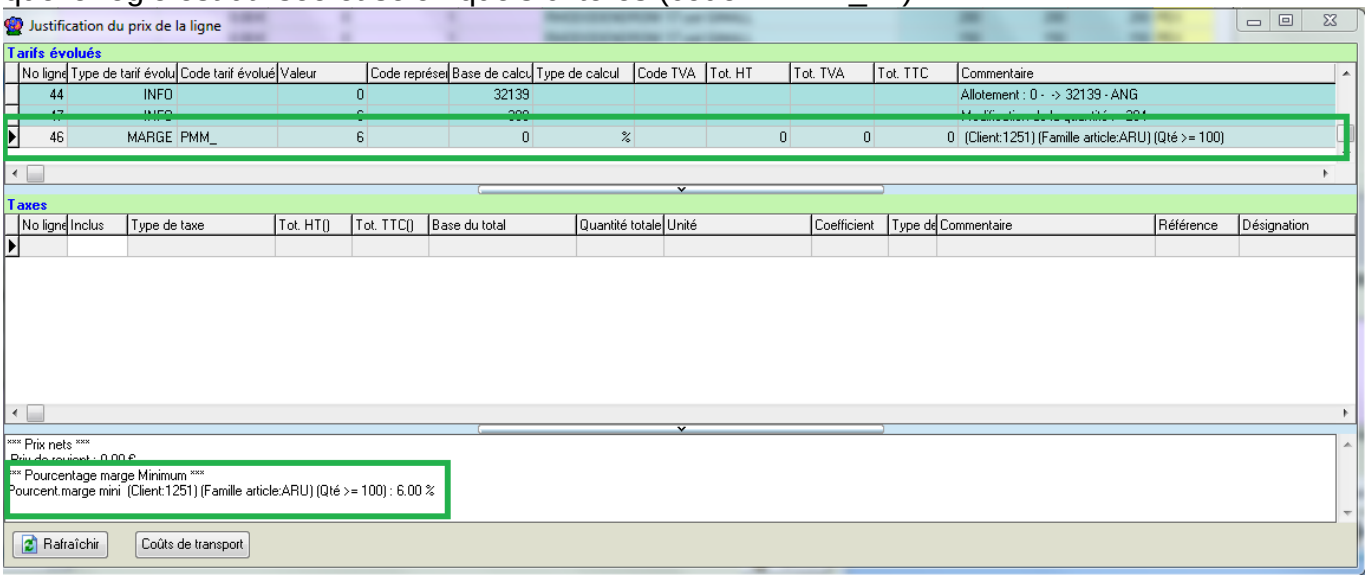
Règle « Toujours autorisé »

Dans cette configuration, le prix sur la ligne peut être inférieur au seuil calculé, on affecte le motif par défaut



Affichage possible de la règle de marge minimum

A l'aide de la fenêtre de justification du prix de la ligne, il est possible de consulter quelle règle est utilisée et selon quels critères (code « PMM_ «) :



Ici c'est une marge de 6% liée à la règle basée sur le client « 1251 », la famille article « ARU » si la quantité de la ligne est >= 100 unités.